

Photo obligatoire

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Année: 20

 $N^{\circ}$  d'étudiant

/ 20

4	7.	1	10 1	
$\boldsymbol{A}$	remnlir	nar le	candidat	•
_	CHUPTU	pwc		•

A rempur par le canalaal :
Nom: Prénom:
N° INE
(Disponible sur vos derniers relevés de notes)
DOSSIER DE CANDIDATURE DIPLÔME UNIVERSITAIRE
Dossier de demande d'entrée en formation à retourner
à l'adresse ci-dessous
Université d'Artois – Service Formation Continue à l'Université
Pôle FARE
Faculté de Droit Alexis de Tocqueville Rue d'Esquerchin
59500 DOUAI
fcu-fare-douai @univ-artois.fr
Diplôme Universitaire
Responsable de l'éthique de l'Intelligence
Artificielle (100% à distance)
NB : Vous avez la possibilité de demander une validation des acquis, le cas échéant merci
de vous rapprocher de la cellule validation des acquis.
Contact: vapp@univ-artois.fr ou 03 21 60 60 59
La Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) permet un accès dérogatoire aux différents niveaux de l'Enseignement Supérieur et d'entrer en formation sans posséder les titres ou les diplômes requis.
<u>A remplir par l'administration</u> :
☐ Admis ☐ Non admis

Inscrit le : .....

# Tout dossier incomplet ne sera pas étudié en commission

	IDENTITE	E DU S	TAGI	AIRE	
N	om d'usage et Prénom :				
N	om de naissance :				
S	exe : □ Masculin □ Féminin				
D	ate et lieu de naissance :				
D	épartement :	. Nation	alité :		
A	dresse :				
C	ode postal :	Ville:		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
T	éléphone :	Courri	el <b>:</b>		
Si	ituation familiale : 🗆 Célibataire	□ Con	cubin	□ Marié	□ Séparé
	□ Veuf	□ Pac	sé	□ Divorcé	
	Nombre d'enfants à	votre cha	ırge:		
_					
	iplômes obtenus : cocher les cases cor année d'obtention	rrespond	lantes et	précisez la s	pécialité ainsi que
	Diplômes + spécialités		Anné	e d'obtention	Acquis ou non
					acquis
	BEPC, Brevet des Collèges				
	CAP:				
	-				
	CAP:				
	CAP: BEP:				
	CAP: BEP: BAC, Equivalence:				
	CAP: BEP: BAC, Equivalence: LICENCE:				
	CAP: BEP: BAC, Equivalence: LICENCE: MASTER:				
	CAP:  BEP:  BAC, Equivalence:  LICENCE:  MASTER:  Aucun diplôme				
	CAP:  BEP:  BAC, Equivalence:  LICENCE:  MASTER:  Aucun diplôme				
	CAP:  BEP:  BAC, Equivalence:  LICENCE:  MASTER:  Aucun diplôme  Autre(s) Diplôme(s), Précisez SVP:				
	CAP:  BEP:  BAC, Equivalence:  LICENCE:  MASTER:  Aucun diplôme				
Fo	CAP:  BEP:  BAC, Equivalence:  LICENCE:  MASTER:  Aucun diplôme  Autre(s) Diplôme(s), Précisez SVP:				
Fo	CAP:  BEP:  BAC, Equivalence:  LICENCE:  MASTER:  Aucun diplôme  Autre(s) Diplôme(s), Précisez SVP:				
Fo A	CAP:  BEP:  BAC, Equivalence:  LICENCE:  MASTER:  Aucun diplôme  Autre(s) Diplôme(s), Précisez SVP:				

Diplôme préparé :	$\Box$ – Etudiant	
Ecole ou Université:	Diplôme pre	éparé :
Intitulé exact de l'emploi exercé :		
Intitulé exact de l'emploi exercé :		
Statut de l'emploi :		
Cadre	Intitulé exact de l'e	mploi exercé :
Employé	_	
Ouvrier		<del>_</del>
Temps de travail:    Temps Plein		
Temps Plein   Temps Partiel    Nom de l'employeur :	Autre	☐ Précisez :
Temps Partiel □  Nom de l'employeur :	Temps de travail:	
Temps Partiel   Nom de l'employeur :	Temps Pleir	ı 🗆
Adresse:  Téléphone:  E-mail:  Nom du RH ou du chargé (e) de formation:  Type de contrat:  CDI		
Êtes-vous inscrit à Pôle Emploi ? Oui □ Non □  Depuis ? - de 6 mois □ De 6 à 12 mois □ + de 12 mois □  Indemnisation ? □ RSA □ AREF □ Non indemnisé □ Autres :	_	
Depuis ? - de 6 mois	E-mail: Nom du RH ou du	chargé (e) de formation :
Indemnisation ?	E-mail:	chargé (e) de formation :
Numéro d'identifiant :   - Handicaps - Sous régime MDPH  Le coût de la formation sera pris en charge dans le cadre du :  - Plan de Formation - Transition Pro - A titre individuel  - OPCO (précisez) :	E-mail:	chargé (e) de formation :
□ - Handicaps □ - Sous régime MDPH  Le coût de la formation sera pris en charge dans le cadre du : □ Plan de Formation □ Transition Pro □ A titre individuel □ OPCO (précisez) :	E-mail:	chargé (e) de formation :  CDI
Le coût de la formation sera pris en charge dans le cadre du :  □ Plan de Formation □ Transition Pro □ A titre individuel  □ OPCO (précisez) :	E-mail:	chargé (e) de formation :  CDI
□ Plan de Formation □ Transition Pro □ A titre individuel □ OPCO (précisez) :	E-mail:	chargé (e) de formation :  CDI □ CDD □ Contrat en alternance □ Autre □  emploi  Pôle Emploi ? Oui □ Non □  6 mois □ De 6 à 12 mois □ + de 12 mois □  □ RSA □ AREF □ Non indemnisé □ Autres :
□ Plan de Formation □ Transition Pro □ A titre individuel □ OPCO (précisez) :	E-mail:	chargé (e) de formation :  CDI
□ OPCO (précisez) :	E-mail:	chargé (e) de formation :
	E-mail:	chargé (e) de formation :
□ Autre (précisez) :	E-mail:	chargé (e) de formation :

# Expériences professionnelles en lien avec le diplôme : Avez-vous une expérience professionnelle en lien avec le diplôme préparé? Oui 🗆 ☐ Actuellement en poste depuis le ..... de ......à ...... ☐ Expérience antérieure Nom de l'entreprise : Missions réalisées lors de cet emploi (en lien avec le diplôme) : 1- ..... 2- ..... 3- ..... 4- ..... Non □ **DEMANDE DE DISPENSES** o Intro au droit et Ethique de l'IA (13h) o Initiation à l'IA (16h) o Cadre juridique et éthique de l'IA (16h) Science des données et apprentissage (8h) o Approche sectorielle, environnementale et soft law (15h) o Approche automatique par la pratique (8h) o Evaluation et conformité d'une IA de confiance (12h) o IA explicable et responsable (16h) A....., Le .....

# **LE DOSSIER DU CANDIDAT DOIT NOTAMMENT COMPORTER:**

SIGNATURE DU CANDIDAT:

- Un curriculum vitae présentant de façon détaillée la trajectoire personnelle et professionnelle et incluant la formation initiale et continue
- O Une lettre de motivation dans laquelle vous préciserez, le cas échéant, vos expériences professionnelles significatives en lien avec la formation demandée (1 page max)
- Photocopie des diplômes
- o Pour les salariés : contrat(s) de travail

Cadre rése	ervé à l'administration	
Date de la commission d'admission :		
Membres de la commission :		
VAPP en cours ? Oui □ Non □		
Décision :		
☐ Accord		
☐ Refus. Motivations du refus :		
Le Président de la Commission d'admiss	ion.	
Le i resident de la Commission d'admiss	DIVII	
Nom: P.	rénom:	Signature :

La loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à ce dossier. Elle vous donne accès et de rectification sur les données vous concernant. Cette requête doit être adressée au Président de l'Université d'Artois.



#### UNIVERSITE d'ARTOIS - Service Formation Continue à l'Université

Pôle FARE
Faculté de droit Alexis de Tocqueville
Rue d'Esquerchin
59500 Douai

### fcu-fare-douai@univ-artois.fr

03.27.94.50.54

# PIECES À JOINDRE A VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE A UN DIPLÔME UNIVERSITAIRE

# Documents à remplir et à signer :

- Règlement intérieur
- Autorisation de droit à l'image
- Attestation d'utilisation des données personnelles

# Pièces à fournir par tous les candidats :

- Une photocopie de la carte d'identité recto verso en cours de validité
- 1 photo d'identité récente sur fond blanc de type photomaton
- Un justificatif d'assurance responsabilité civile de l'année en cours
- Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur où figurent vos coordonnées
- Une copie des diplômes nécessaires à l'inscription au diplôme (baccalauréat, diplôme infirmier, ...)



# Règlement intérieur

Règlement conforme au décret du 23 octobre 1991

**∠** Exemplaire Stagiaire

#### Article 1:

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 920-5-1 et R 922-1 à R 922-12 du code du travail. Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires et ce pour la durée de la formation suivie.

### Hygiène et sécurité

#### **Article 2:**

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

## Assiduité et ponctualité

#### Article 3:

La présence des usagers aux cours fait l'objet d'un contrôle par le moyen de feuilles d'émargement.

### Les principes d'assiduité et de ponctualité sont retenus pour tous les usagers.

Les absences ou abandons sont communiqués, par le centre de formation, aux organismes financeurs de la formation et/ou de la rémunération de l'usager.

Il appartient à l'usager de les justifier, par écrit auprès du secrétariat du centre dans un délai de 48H.

# Discipline générale

#### Article 4:

Il est formellement interdit aux stagiaires:

- > de fumer dans les locaux
- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse
- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux
- d'emporter le moindre objet sans autorisation écrite.

#### Sanctions

#### **Article 5:**

Tout agissement considéré comme fautif par le Directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation, ou par son représentant
- > blâme figurant dans le dossier du stagiaire
- > exclusion temporaire de la formation
- > exclusion définitive de la formation.

#### Garanties disciplinaires

#### Article 6:

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

#### Article 7:

Lorsque le Directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec AR ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

#### Article 8

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette possibilité.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire dont on recueille les explications.

#### Article 9:

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

#### Article 10:

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.

#### Article 11:

Le Directeur de l'organisme de formation informe l'employeur et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation de la sanction prise.

#### Représentation des stagiaires

#### Article 12:

Pour chacun des stages d'une durée supérieure à 500 H<sup>1</sup>, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à 2 tours.

Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

#### Article 13

Le Directeur de l'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20H, au plus tard 40H après le début du stage.

Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée, il dresse un PV de carence qu'il transmet au Préfet de région territorialement compétent.

#### Article 14:

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R 922-8 et R 922-9.

#### Article 15:

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux matières enseignées, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

#### Article 16:

En ce qui concerne les dossiers de rémunération, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis au centre, il doit justifier sous sa propre responsabilité.

#### Article 17:

Les différends pouvant résulter du présent règlement seront résolus de manière amiable par une demande auprès du médiateur via l'adresse mail dédiée : <a href="mailto:mediateur62@ac-lille.fr">mediateur62@ac-lille.fr</a>

A défaut d'entente, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

#### Publicité du règlement

			40	
Δ1	rtıı	·ΙΔ	18	•
$\Delta$	···	лc	10	

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque st	agiaire (avant toute inscription définitive).
A	., leiaire :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sauf disposition plus contraignante du partenaire



### ATTESTATION D'AUTORISATION

# D'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

		arder mes données personnelles dur			,
A A A	Pour me transmett	re des informationsre des invitationss s questionnairess	OUI OUI OUI	NON NON NON	
Ces éle	éments peuvent m'ê	tre adressés :			
A A A	Par courrier	onique	OUI OUI OUI	NON NON NON	
		Date et signature :  Le/			

\*Conformément au RGPD en vigueur depuis le 25.05.2018, vous avez la possibilité par la suite de retirer votre consentement par demande mail sur <u>fcu@univ-artois.fr</u>



# AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE

Je, soussigné(e)
Agissant en qualité de représentant légal de (dans le cas d'un mineur)
Demeurant :
Autorise l'Université d'Artois
<ul> <li>A fixer mon image à l'occasion de l'ensemble des activités pédagogiques de l'Université d'Artois,</li> <li>A diffuser et à reproduire cette image uniquement pour les besoins des activités de l'université d'Artois et à des fins non commerciales</li> <li>A reproduire la photographie de ma carte d'étudiant, dans le cadre de « trombinoscopes » de filières.</li> </ul>
Les images sus-mentionnées sont susceptibles d'être reproduites et diffusées sur les supports suivants :
<ul> <li>site internet de l'université,</li> <li>journaux et supports de communication de l'Université d'Artois,</li> <li>WebTV de l'Université d'Artois,</li> <li>Podcast de l'Université d'Artois</li> </ul>
Cette autorisation est valable pendant toute la période durant laquelle l'étudiant est inscrit à l'université d'Artois.
Fait à

Signature de l'étudiant (ou du représentant légal)